



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 7 avril 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Comité de Bassin « Conca di Corsica »

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul à SAVELLI Pierre
BERTOLUCCI Marie-Christine à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASTELLANI Pasquale à SIMEONI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
BIAGGINI Jean-Jacques à BATTESTI Gilles

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SIMONI Pierre Baptiste,

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Comité de Bassin « Conca di Corsica »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi du 22 janvier 2002 créant le Comité de bassin de Corse ;

Vu la délibération n° 03/111 AC de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003, modifiée par les délibérations n° 08/004 AC du 7 février 2008, n° 09/093 AC du 28 mai 2009 et n° 10/168 AC du 24 septembre 2010 de l'Assemblée de Corse portant création du Comité de Bassin de Corse et fixant sa composition et ses règles de fonctionnement ;

Considérant le renouvellement du Conseil communautaire issu des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

DESIGNE

M. Philippe CIMINO, comme représentant de la CAB au Comité de Bassin « Conca di Corsica » ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO